Collectif Stop-Tafta Lyon

TAFTA (zone de libre-échange transatlantique) ***expliqué pour les nuls... et les Citoyens !***

Négocié depuis le mois de juillet 2013, TAFTA est un **projet d'accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis** qui concerne des domaines aussi variés que l'accès aux médicaments, la sécurité alimentaire, les normes salariales, sociales, sanitaires, phytosanitaires, environnementales, ou le **règlement des différents privés-publics**.....Les négociations, menées par un petit groupe de fonctionnaires non élus, sont censées durer au moins jusqu'à fin 2014.

•D’autres acronymes existent pour s’y perdre :

TTIP - Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement).

PTCI - Partenariat Transatlantique de Commerce et d’ Investissement.

GMT - Grand Marché Transatlantique.

APT - Accord de Partenariat Transatlantique.

• **CETA – Comprehensive economic and trade agrement (= AECG). Traité commercial du même type que le TAFTA entre le Canada et l’ UE, signé en Octobre 2013 devrait être validé très prochainement.**

• **ALE UE-Corée du Sud: appliqué depuis 2011.**

• Le scénario de l'actuel projet de traité **TAFTA** ne date pas d'hier :

- Il figurait déjà en toutes lettres dans le projet d'accord multilatéral sur l'investissement (**AMI**) négocié **secrètement** entre 1995 et 1997 par les 29 États membres de l'OCDE.
- Divulguée in extremis, la copie souleva une vague de protestations sans précédent, contraignant ses promoteurs à la remiser.

• Le 26 mars 2009, le **Parlement Européen** adopte une résolution invitant à la création effective d'un marché transatlantique.

• Le **Parlement Européen** et le Congrès américain invitent à la création planifiée pour 2015, **juste après les élections européennes,** d'un grand marché transatlantique calqué sur le modèle impliquant la liberté de circulation des biens, des capitaux, des services et des travailleurs.

Comment ?

- 2007 : création du **Conseil Economique Transatlantique (CET)** par Angela Merkel et G W Bush, sans que les parlements nationaux ne soient consultés. En réalité, un groupe de lobbying.

  - Le **CET** regroupe plus de **70 firmes** dont *AIG*, *AT&T*, *BASF*, *BP*, *Deutsche Bank*, *EADS*, *ENI*, *Exxon Mobil*, *Ford*, *GE*, *IBM*, *Intel*, *Merck*, *Pfizer*, *Philip Morris*, *Siemens*, *Total*, *Verizon*, *Xerox* … et conseille le gouvernement US et la Commission Européenne.

• La **Commission Européenne** a réalisé, avec l'aide des entreprises multinationales et des groupes de pression représentant les intérêts économiques, un projet de mandat de négociation. Celui-ci a été approuvé par le conseil des ministres européens des 28 pays de l'Union Européenne.

• Pour réaliser le mandat, la **Commission Européenne** a tenu près de :

- 120 réunions avec les multinationales, soit en moyenne, 1 tous les 4 jours.
- alors que dans le même temps elle n'a eu que 4 réunions avec les représentants de la société civile.

• Le 14 juin 2013, les 28 gouvernements européens approuvent le mandat de négociation, sans que les parlements nationaux ne soient consultés. Les gouvernements européens agissent donc sans l'accord direct des députés et des citoyens.

• Le 8 juillet 2013, les négociations commencent à Washington malgré le scandale de la NSA qui espionne la Commission Européenne et diverses ambassades européennes.

•Les réunions se poursuivent au rythme d'une session tous les trois mois.

Objectifs d'un accord de libre échange

Abaisser les barrières tarifaires

C'est le prix que les entreprises doivent payer pour commercer dans un pays : elles sont actuellement entre l'Union Européenne et les USA aux environs de 4 à 5%. Donc impact faible sur le commerce sauf dans certains secteurs dont l'agriculture et le textile.

Abaisser les barrières non tarifaires

C'est la que le projet TAFTA entre en jeu : il s'agit d'aligner les normes alimentaires, sanitaires, sociales, financières, éducatives ainsi que le droit du travail sur les plus faibles voir mettre en place des structures qui permettront de les abaisser encore.

Avons-nous des normes communes avec les USA pour nous aligner sur leur système ?

Aux USA:

- Certains services publics et la sécurité sociale sont privés.
- Le système juridique est différent.
- La peine de mort et la vente libre des armes sont des pratiques légales.

Les USA n'ont pas ratifié de nombreuses conventions internationales comme :

- l'OIT, Organisation Internationale du Travail.
- l'UNESCO.
- la reconnaissance des droits de l'enfant.
- le protocole de KYOTO (réduction des émissions de gaz à effet de serre).
- Ils ne reconnaissent pas la Cour Pénale Internationale …

Extraits de quelques règles du projet TAFTA

Article 23 du mandat de négociation: les négociations devraient inclure, en particulier mais pas exclusivement, les normes de traitement et les règles suivantes :

a) Traitement juste et équitable, y compris l'interdiction des mesures déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires.

Sous ces mots trompeurs se cache une triste réalité :
il s'agit de ne pas gêner les multinationales
par des lois limitant leurs profits.

Exemple pratique :
Le géant du tabac Philip Morris poursuit, depuis le 30/03/2010, en justice l'Uruguay et l'Australie pour leurs lois anti-tabac. La compagnie soutient que les encadrés d'alerte sur les paquets de cigarettes et les simples emballages les empêchent d'afficher effectivement le logo de leur marque, causant une perte substantielle de leur part de marché.

b) Principe de la nation la plus favorisée:

Les Etats ne peuvent pas établir de discrimination entre leurs partenaires commerciaux.

Exemple :

Si la France accorde une aide financière à une entreprise qui supprime la pollution qu'elle produit sur le territoire, il faudra quelle accorde la même aide à toutes les entreprises étrangères, mêmes aux plus polluantes, venant s'installer en France. Comme ca ne sera pas possible, ce sera la fin de ce type d'aide.

c) Principe du traitement national:

Il faut accorder aux entreprises étrangères le même traitement que celui appliqué localement.

Exemple :

Ce type de contrainte rend impossible une politique industrielle de relance en faveur d'une région défavorisée ou d'un secteur d'entreprises (PME), à moins de fournir aux investisseurs étrangers les mêmes aides.

d) La protection et la sécurité pleines et entières des investisseurs et des investissements par les états.

Exemple pratique :

Sur les bases de l'accord ALENA (l'équivalent du TAFTA entre Etats-Unis, Canada et Mexique), la société canadienne *Lone Pine Ressources Inc.* demande 250 millions de dollars de compensation au Canada.

Le « *crime* » du Canada : la province du Québec a décrété un moratoire sur l'extraction d'huile et gaz de schiste en raison du risque environnemental de cette technologie.

Comment peuvent-ils nous obliger à faire cela ?

Articles 23, 32 et 45…

« (…) *L'Accord (TAFTA) devrait viser à inclure* ***un mécanisme de règlement des différents investisseur-Etat*** *efficace et des plus modernes, garantissant la transparence, l'indépendance des arbitres (…)* ».

L'article 32 prévoit de laisser à un tribunal arbitral privé les questions spécifiques du droit du travail et de l'environnement.

L'article 45 étend les compétences du tribunal arbitral privé à tout l' accord TAFTA.

Le projet TAFTA crée donc un tribunal d'arbitrage privé pour régler les conflits entre les multinationales et les états.

Les états seront soumis a une entité supra nationale, au-dessus des états.

Organe des différents

- Pour régler les conflits entre multinationales et états, le projet TAFTA mettra en place « l'organe des différents » (ISDS). Ce tribunal est calqué sur celui existant déjà au sein de l'OMC mais il comprend certaines différences.

- Ce tribunal :
  - Sera constitué de cabinets d'avocats privés spécialisés (environ 600 personnes réparties entre USA et UE).
  - Contourne les juridictions nationales et internationales.
  - Permet aux seules multinationales d'attaquer les Etats et non l'inverse.
  - Autorise, si l'état ne veut pas se soumettre à la décision du cabinet, la multinationale à demander à l'état « qui héberge son siège » de saisir les biens de l' état condamné.

La porte est ouverte à de nouvelles remises en cause de toutes les règlementations existantes comme :

-l'interdiction de cultiver des OGM.
-L'interdiction du bisphénol A (et autres perturbateurs endocriniens).
-la vente du bœuf et de porcs dits « aux hormones » et de volailles traitées chimiquement.

Ce traité va permettre :

-la mise en concurrence et donc la privatisation à terme de la production et de la distribution de toutes les formes d'énergie.
-la contestation systématique de lois limitant ou interdisant l' exploitation des huiles et gaz de schiste.

Les états ne seront plus maîtres de leur sol.

Les états n'auront plus le pouvoir de fixer les prix des produits énergétiques sur le marché national.

L'effet du projet TAFTA dans le domaine agricole ?

« (ce projet) *accélérerait le processus de concentration des exploitations pour maintenir une compétitivité minimale, réduirait drastiquement le nombre d'actifs agricoles, augmenterait fortement le chômage, la désertification des campagnes profondes, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité et mettrait fin à l'objectif d'instaurer des circuits courts entre producteurs et consommateurs.* »

- Jacques Berthelot, agroéconomiste.

« Je suis convaincu que l'ALENA créera un million d'emplois dans les cinq années qui suivront son entrée en vigueur. »

- Bill Clinton, 1994.

‘’…Des centaines de tonnes de semences détruites au prétexte qu’ elles n’ont pas été brevetées par des multinationales. C’est ce qui arrive aux paysans colombiens, et c’est bien ce qui pourrait se produire aussi en France et en Europe à cause du traité de libre-échange discuté entre l’Union européenne et le Canada. Cet accord commercial qui « *brade les droits des agriculteurs au profit de l’ industrie semencière* », alerte de nombreuses organisations de la société civile…’’.

En 2011, 1167 tonnes de semences, principalement de riz, mais aussi de pommes de terre, de maïs, de blé, de plantes fourragères et de haricots rouges, sont retirées de la circulation. L’année suivante, l’Institut agroalimentaire colombien (ICA) confisque ou détruit près de 2800 tonnes de semences. Motif : l’accord signé avec les États-Unis contient une clause qui oblige les paysans à cultiver des « semences certifiées », c’est-à-dire produites par les sélectionneurs industriels comme Monsanto ou Syngenta.

Exemples de ce qu'a déjà fait un organe des différents dans d'autres traités internationaux:

•Des investisseurs américains ont dénoncé la décision du gouvernement péruvien de réguler les déchets toxiques.

• L'Equateur a été poursuivi pour 1,77 milliards de dollars en 2010 par l'entreprise pétrolière américaine Occidental Petroleum pour avoir refusé l'exploitation de leur sous-sol dans la forêt amazonienne.

• Fin 2012, l'assureur néerlandais Achmea a reçu 22 millions d'euros de la Slovaquie en compensation car, en 2006, le gouvernement slovaque a remis en cause la privatisation de la santé effectuée par l'administration précédente.

•En Europe, le géant suédois de l'énergie Vattenfall réclame plus de 3,7 milliards d'euros à l'Allemagne en compensation de la décision du pays de sortir du **nucléaire.**

•Le Brésil a dû abroger une loi obligeant les investisseurs étrangers à réinvestir 10% de leurs bénéfices nets au Brésil, après recours d'une entreprise étasunienne auprès de l'OMC.

•Le groupe pharmaceutique américain Eli Lilly entend se faire justice face au Canada, coupable d'avoir mis en place un système de brevets qui rend certains médicaments plus abordables.

•Lorsque l'Argentine a figé les prix courants essentiels (énergie, eau …) et dévalué sa monnaie en réponse à la crise financière de 2001-2002, elle fut frappée par plus de 40 plaintes de sociétés comme CMS energy (US), Suez et Vivendi (France). A la fin de 2008, les condamnations contre le pays se montaient 1,15 Milliard de $.

Contentieux en cours à l'OMC entre UE et USA

• 19 plaintes déposées devant l'organe des différents à l'OMC par les USA contre l'Europe:

- Subventions à Airbus, interdiction du bœuf aux hormones et des OGM, interdiction des viandes lavées au chlore, protection des appellations d'origine protégée.

• 32 plaintes déposées à l'OMC par l'Europe contre les USA:

- Subventions à Boeing, mesures limitant l'importation de produit en acier, règlementation antidumping, règles contraignantes sur les importations de vin.

Vu des Etats-Unis:

• Washington refuse catégoriquement de rendre publiques ses positions dans les discussions.

• Les États-Unis pourraient de leur côté se cramponner à leur législation (Small Business Act, Buy American Act...) qui réserve certains marchés publics en priorité aux PME américaines, au détriment des entreprises étrangères.

• Monsanto et ses amis ne cachent pas leur espoir que la zone de libre-échange transatlantique permette **d'imposer enfin aux Européens** leur « *catalogue foisonnant de produits **OGM** en attente d'approbation et d' utilisation», malgré la volonté de* 80 % des consommateurs des USA d' obtenir un label indiquant la présence d'OGM.

• L'association de l'industrie biotechnologique (Biotechnology Industry Organization), s'indigne que des produits contenant des OGM et vendus aux Etats-Unis puissent essuyer un refus sur le marché européen. Elle souhaite par conséquent que le « ***gouffre qui se creuse entre la dérégulation des nouveaux produits biotechnologiques aux Etats-Unis et leur accueil en Europe soit prestement comblé*** ».

•« *Nous sommes très inquiets de la volonté de l'UE d'ouvrir à la concurrence les marchés publics passés au niveau des États fédérés et des municipalités* », indique à l'AFP Scott Paul, président de l'alliance manufacturière américaine (AAM), principal groupe de défense des intérêts industriels du pays. *"Les États (fédérés) ne doivent en aucun cas être forcés d'ouvrir leurs marchés publics s'ils ne le souhaitent pas".*

Quels seraient les avantages du projet TAFTA ?

Le *Centre for Economic Policy Research* de Londres a produit en mars 2013 un rapport validé par la Commission et le Conseil de l'Europe.

Ce rapport affirme que les gains du GMT seront a l'horizon 2027 :

+ 0,5% d'augmentation du PIB dans l'Union Européenne soit entre 400.000 et 500.000 emplois créés.

Rappel 2013 : 26,5 millions de chômeurs dans l'Union Européenne.

Quelle crédibilité ?

Exemple de l'ALENA (depuis 1994):

- Pas d'égalité des droits entre citoyens, pas de codéveloppement.

- Augmentation de la dépendance des pays les moins riches face aux pays les plus riches.

- Agriculture dévastée par l'arrivée des produits américains subventionnés.

- Délocalisation des emplois américains bien rémunérés vers les pays moins rémunérateurs.

- Montées des inégalités salariales.

- Entre 1 million et 3 millions de paysans mexicains ont du cesser leurs activités pour rejoindre les bidonvilles des grandes métropoles selon Marie-Monique Robin (« Le monde selon Monsanto », « Notre poison quotidien »…).

- Environ 900000 emplois détruits aux USA.

“Nous savons que 3 millions de petits paysans seront mis hors circuit. Ils sont obsolètes ».
“Nous allons investir dans l’industrie et ce sera mieux pour eux de devenir des ouvriers plutôt qu’ils restent dans ces zones arriérées.”

- L’attaché commercial des USA au Mexique, 1991, cité par Marie-Monique Robin.

Ces industries n’ont jamais vu le jour, car à part les sinistres maquiladoras, les usines de montage sur la frontière entre les deux pays, l’ALENA n’a apporté aucun emploi industriel, c’est même tout le contraire .

- Pourquoi un tribunal privé, composé d'avocats d'affaires, rendrait un verdict pénalisant notre pays ?

- Quel est la légitimité de ces personnes pour décider de notre futur ?

- A quoi servira mon parlement national s'il est soumis a un tribunal extérieur que je ne peux pas élire ?

- A quoi bon aller voter pour des députés nationaux ?

- A quoi bon la démocratie en France si c'est un tribunal d'hommes d'affaires aux USA qui dirigera notre pays et notre Europe ?

Comment Agir ?

Pendant les négociations, les gouvernements sont étroitement associés.

on peut agir sur le gouvernement.

Lorsque les négociations seront terminées, il y a trois moments importants :

La Commission européenne doit soumettre le résultat aux 28 gouvernements qui lui donnent ou non le droit de signer au nom de l'UE.

on peut agir sur le gouvernement.

Les gouvernements doivent théoriquement soumettre le traité à la ratification de leur Parlement.

on peut agir sur les élus : les députés et les sénateurs.

Le Parlement européen a le pouvoir d'accepter ou de refuser 2 fois le traité. La décision finale revenant au Conseil Européen.

on peut agir sur les députés européens que nous avons élu le 25 mai 2014.

Axes d'actions

- Informer, expliquer le contenu du traité TAFTA.

- Agir auprès de vos députés et sénateurs en sollicitant leur avis.

- Agir auprès de vos députés européens.

- Agir sur notre gouvernement par l'intermédiaire des associations, ONG, syndicats et collectifs locaux/nationaux/internationaux.

- Agir aussi auprès de votre commune, département, régions qui seront, elles aussi, impactées par le TAFTA.

« Nous faisons face à un conflit frontal entre des entreprises transnationales et les Etats.

Ceux-ci sont court-circuités dans leurs décisions fondamentales - politiques, économiques et militaires - par des organisations globales qui ne dépendent d'aucun Etat et dont les activités ne sont contrôlées par aucun parlement, ni aucune institution représentative de l'intérêt collectif »

-Salvador Allende, *Assemblée générale de l'ONU*, 1972.

Des questions ?

Merci à tous

* Un grand merci à Raoul-Marc Jennar dont le travail en amont nous a librement inspirés pour cette présentation. Merci à Robert Joumard pour son aide précieuse.

- http://www.citizen.org/tafta
- http://www.exposethetpp.org/
- http://www.laquadrature.net/fr/tafta
- http://stoptafta.wordpress.com/
- https://www.collectifstoptafta.org/collectifs-locaux/

- Stoptafta-lyon@riseup.net

Si vous n'êtes pas vigilants, les medias arriveront à vous faire détester les gens opprimés et aimer ceux qui les oppriment.

Malcolm X